



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19/08/2021

CLASSEMENT D'OFFICE DE LA CHAPELLE SAINT-JACQUES DE BORDEAUX (GIRONDE) AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

La ministre de la Culture, Roselyne Bachelot-Narquin, a décidé de classer d'office au titre des monuments historiques, par décret en Conseil d'Etat, la chapelle Saint-Jacques de Bordeaux (Gironde).

La Ville de Bordeaux et une association de défense du patrimoine ont alerté les services du ministère de la Culture sur l'état de conservation alarmant de l'édifice, dont la voûte du chœur s'est effondrée dans les années 2000.

Considérant le grand intérêt historique et architectural ainsi que l'état sanitaire de la chapelle Saint-Jacques de Bordeaux, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, réunie le 28 janvier 2021, s'est prononcée à l'unanimité en faveur de son classement au titre des monuments historiques, si nécessaire d'office. L'actuel propriétaire de l'édifice n'ayant pas donné son accord au classement et laissant l'édifice continuer de se dégrader de manière inquiétante, Roselyne Bachelot-Narquin a décidé, par cette procédure de classement d'office, de donner à cet ensemble bâti exceptionnel la protection et l'avenir qu'il mérite.

Cette chapelle présente des proportions tout à fait exceptionnelles pour la région, avec une nef unique à huit travées de plus de 30 m de long pour 10 m de large. Sa présence dans le maillage urbain de la ville est pourtant difficile à déceler depuis que sa façade sur rue est masquée par un immeuble néo-classique, également concerné par le classement au titre des monuments historiques.

Dernier vestige de l'hôpital-prieuré Saint-Jacques, ensemble fondé au XII^e siècle pour l'accueil des pèlerins du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, la chapelle Saint-Jacques constitue l'un des rares témoignages du passé médiéval de Bordeaux. Plus largement, elle illustre l'histoire de l'accueil des pèlerins et des indigents tout au long de l'Ancien régime. Transformée à la Révolution en salle de spectacle (Théâtre Molière), elle retrouve une vocation religieuse au XIX^e siècle puis passe en mains privées.

Cette mesure de classement garantit la préservation de l'intégrité de ce monument et doit permettre d'engager, avec l'aide de l'Etat, les travaux de restauration nécessaires.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr